



VIOL EN SITUATION DE GUERRE

L'USAGE DES VIOLENCES SEXUELLES DANS LES CONFLITS CONTEMPORAINS

Tizhouan Lammasou

Entrée gratuite, inscription impérative
avant le 15 novembre 2010 sur :
www.viol-tactique-de-guerre.org
ou par téléphone au 01 45 49 74 90
Ouverture de la salle à 9h00
Interprétation anglais/français simultanée

COLLOQUE
le mardi
23 NOVEMBRE 2010
de 9h30 à 17h30
à la **Maison de l'UNESCO**
salle II
125, av. de Suffren
Paris 7^e

Organisé par :



En partenariat avec :



Et avec le soutien de :



(Association partenaire par Tizhouan Lammasou)

Programme

9h30 - 10h00

Accueil

Marie-José Chombart de Lauwe, présidente de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation et directrice de recherche honoraire au CNRS

Représentant de la Conférence internationale des ONG de l'UNESCO

Michel Dubost, évêque d'Evry, président de la Commission Justice et Paix France

Définition de la problématique du viol en situation de guerre

Michel Roy, directeur du plaidoyer international, Secours Catholique/Caritas France

Modératrice de la matinée

Sylvie Braibant, rédactrice en chef à TV5 Monde

10h15 - 11h15

Table ronde 1: Mise en perspective historique et géopolitique

La réflexion passera par un historique des violences sexuelles dans les conflits contemporains pour mieux en comprendre les évolutions et en définir les termes afférents.

1.1. Les viols en temps de guerre: un objet d'histoire

Historique de la notion du viol en temps de guerre, depuis le viol-butin, en passant par les rapt, jusqu'au viol comme tactique de guerre.

Raphaëlle Branche, université de Paris-1-Panthéon-Sorbonne, CHS/CNRS et IUF

Fabrice Virgili, université de Paris-1-Panthéon-Sorbonne-CNRS

1.2. Définition des termes afférents aux violences sexuelles

Analyse de la lexicographie du viol dans les conflits contemporains : viols/violences sexuelles, tactique/arme de guerre, violences sexuées...

Marie-Bernard Alima, secrétaire générale de la Commission Justice et Paix Congo RDC

Hseng Nong Lintner, réseau Shan Women's Action Network (SWAN), Birmanie

1.3. L'armée face à la violence: de l'interposition à une éthique propre

Une question de formation et de commandement.

Jean-René Bachelet, ancien inspecteur général des armées

11h15 - 11h30 **Pause**

11h30 – 12h30

Table ronde 2: Une anthropologie du viol

Le viol comme acte individuel intégré dans un processus collectif de guerre ou de situation de post-conflit.

2.1. Crime de souillure, crime contre la filiation

L'instrumentalisation de la violence sexuelle comme un moyen et non comme une fin.

Véronique Nahoum-Grappe, anthropologue, directeur d'études à l'EHESS, Paris

Sabina Subasic, juriste, université de Sarajevo, Institut pour les recherches sur les crimes contre l'humanité et le droit international, Bosnie-Herzégovine

2.2. Vers la banalisation du viol

De l'excès de criminalité en contexte de guerre au risque de la banalisation du viol au-delà des situations de conflits.

Bianca Nieves Meneses, témoin de Colombie

12h30-14h00

Déjeuner libre (possibilité de restauration sur place)

Modérateur de l'après-midi

Laurent d'Ersu, journaliste au quotidien La Croix, responsable de la rubrique Afrique

14h00 – 15h00

Table ronde 3: La prise en charge des victimes

L'analyse de l'accompagnement des victimes dans différentes régions du monde permet d'en déterminer les modalités et les différentes dimensions (médicale, psychologique, sociale...), ainsi que les difficultés, risques et dérives, qui en découlent.

3.1. Prise en charge médicale et psychosociale

Le témoignage d'une actrice de terrain vient éclairer les conséquences du viol sur les personnes – victimes comme bourreaux - et les modalités de leur prise en charge.

Mathilde Muhindo, directrice du centre Olame, Bukavu, Congo RDC

3.2. Le viol, un traumatisme de guerre particulier

Les conséquences psychologiques du viol sur les victimes directes et indirectes (familles, témoins et communautés de base) s'enracinent profondément.

Marie Rose Moro, psychiatre et directrice de la Maison des adolescents de Cochin - Maison de Solenn, Paris

3.3. Vers une déontologie de la prise en charge des victimes

De la nécessité d'un cadre d'intervention des acteurs humanitaires pour éviter les revers de la prise en charge, comme la stigmatisation, la banalisation ou la marchandisation de l'aide.

Francoise Duroch, Médecins sans Frontières Suisse, coordinatrice de recherche/projet violence Unité de réflexion sur les enjeux et les pratiques humanitaires (UREPH)

Jérôme Larché, médecin, membre du Conseil d'Administration de Médecins du Monde, responsable de mission pour le Soudan

15h00 - 15h15

Pause

15h15 - 15h45

Intervention: Résilience des enfants face au viol de masse en RD Congo

Lors d'une mission dans l'est de la RD Congo organisée par l'Unicef en septembre 2010, Boris Cyrulnik, neuropsychiatre, a rencontré des enfants nés du viol, victimes de viol, ou témoins. Il effectuera lors du colloque une restitution de ses observations.

Boris Cyrulnik, neuropsychiatre

Présentation de l'ouvrage *Survivantes* de **Louis Guinamard**

15h45 - 16h45

Table ronde 4: Approche juridique

L'approche juridique constitue une dimension centrale en termes de plaidoyer. Elle recouvre les questions de lutte contre l'impunité, des actions judiciaires dans un cadre national ou au travers de la Cour pénale internationale.

4.1. Relancer la justice pénale nationale pour lutter contre l'impunité

Les pays en sortie de crise et/ou de conflits - faute de structures adaptées et parfois d'une volonté politique ferme - souffrent de la défaillance d'une justice pénale nationale. Une carence qui entretient l'impunité des auteurs de viols.

Justine Masika, présidente de la Synergie des femmes, Nord Kivu, Congo RDC

4.2. Le traitement du viol par les juridictions internationales et la CPI

La Cour pénale internationale (CPI), créée par le Statut de Rome en 1998, n'a pas encore eu à se prononcer sur les questions de viols en situation de guerre. Mais les tribunaux internationaux spécialisés (ex-Yougoslavie, Rwanda etc.) constituent une source de jurisprudence qui peut alimenter la réflexion de la CPI.

Fatou Bensouda, procureur adjoint de la CPI

Chantal van Cutsem, Avocats sans Frontières, coordinatrice régionale – Grands Lacs

4.3. Victimes directes, victimes indirectes dans le droit pénal international

Les textes régissant l'action de la CPI donnent aux victimes un certain statut qui pourrait s'étendre aux victimes indirectes (famille, communauté locale...) et à l'élargissement des modalités de réparation.

William Bourdon, avocat au Barreau de Paris

16h45 - 17h15

Conclusions

François Zimeray, ambassadeur pour les Droits de l'Homme au Ministère des Affaires Etrangères et Européennes

Catherine Soublin, vice-présidente du Secours Catholique/Caritas France

Organisation

Observatoire international de l'usage du viol comme tactique de guerre

L'Observatoire a été créé à l'initiative du Secours Catholique/Caritas France en 2005. Il est constitué d'un réseau d'ONG qui s'engagent à enrichir ses travaux. L'Observatoire s'appuie sur les textes de droit international relatifs aux droits de l'homme, lesquels font du viol comme tactique de guerre un acte constitutif de crime contre l'humanité ou de crime de guerre, et encore un instrument de génocide.

www.viol-tactique-de-guerre.org

Secours Catholique – Réseau mondial Caritas

Fondé en 1946, le Secours Catholique-Caritas France est un service de l'Église catholique, membre de la confédération Caritas Internationalis et de Caritas Europa. Caritas Internationalis fédère 165 Caritas nationales. Premier réseau de solidarité internationale, Caritas Internationalis a un statut de membre observateur à l'ONU. Il participe aux grandes campagnes de plaidoyer et de mobilisation internationale.

Contact: Lise Lefevre ; lise.lefevre@secours-catholique.org ; 01 45 49 74 90